



MARIAGE CIVIL

Votre prochain rendez-vous :

Mairie de Clermont en Argonne

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Tél : 03 29 87 41 15

mairie@clermont-en-argonne.fr

Référent dossier :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE MARIAGE

- LIEU DE CÉLÉBRATION

Commune du domicile ou de résidence de l'un(e) des futur(e)s époux(ses)

Commune du domicile ou de résidence de l'un des parents

- ÂGE LÉGAL

18 ans

- JOUR DE LA CÉLÉBRATION

Tous les jours sauf dimanches et jours fériés.

- DÉLAI POUR DÉPOSER LE DOSSIER

- Il est souhaitable que le dossier soit déposé au minimum 1 mois avant la date prévue du mariage
- Pour tous les cas particuliers, voir avec le service Etat Civil

- ENFANTS NÉS AVANT LE MARIAGE

Ne pas omettre d'en faire la déclaration lors du dépôt du dossier de mariage et fournir une copie intégrale d'acte de naissance du ou des enfants ainsi que le livret de famille.

Le dépôt définitif du dossier se fait uniquement sur rendez-vous.

La présence des futur(e)s époux(ses) est obligatoire.

PIÈCES À PRODUIRE

- POUR TOUT MARIAGE

➤ Pour chacun(e) des futur(e)s époux(es)

PIÈCE D'IDENTITÉ
Justifiant de la nationalité (CNI, Passeport, Carte de séjour)

COPIE INTÉGRALE OU EXTRAIT AVEC FILIATION DE
L'ACTE DE NAISSANCE

- Validité des actes - **moins de 3 mois** au jour du dépôt du dossier, s'il a été établi en France

- **moins de 6 mois** au jour du dépôt du dossier, s'il a été établi à l'étranger

- Les actes dressés par des autorités étrangères doivent être accompagnés de leur traduction faite par des autorités françaises assermentées

- Ils doivent être, selon les pays, légalisés ou apostillés

- Si avant le mariage, l'état civil d'un(e) des futur(e)s époux(es) a été modifié, une nouvelle copie de son acte mis à jour doit être apportée.

ORIGINAL DU JUSTIFICATIF DE DOMICILE OU DE
RÉSIDENCE

Pour chacun(e) des futur(e)s époux(es)

- Daté de moins de trois mois

Ex. : Factures d'électricité ou de gaz, de téléphone à l'exclusion des mobiles, quittance de loyer émanant d'un organisme, attestation de

sécurité sociale, ou Pôle Emploi, bail locatif, avis d'imposition ou de non-imposition, avis de taxe d'habitation...

- Pour les personnes n'habitant pas à Clermont en Argonne, fournir un justificatif de domicile du parent domicilié ou résidant dans la commune.
- Les attestations d'hébergement ne sont pas recevables.

➤ Pour chacun(e) des témoins

COPIE DE LEUR PIÈCE D'IDENTITÉ

- CAS PARTICULIERS

FRANÇAIS NÉS À L'ÉTRANGER

Pour obtenir des actes d'état civil les concernant, les personnes françaises nées à l'étranger doivent adresser leur demande à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires Étrangères

Service central de l'état civil 44941 NANTES CEDEX 9

Ou par Internet : www.diplomatie.gouv.fr

PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

Produire selon le cas

- **Certificat de capacité matrimoniale ou de célibat** (à demander au lieu de naissance ou au Consulat)
- **Certificat de coutume** (à demander au Consulat du pays intéressé ou à l'OFPRA pour les réfugiés)
- **Pour les personnes ne parlant pas français :**
 - Elles devront être accompagnées par une tierce personne assurant la traduction lors du dépôt du dossier de mariage
 - La présence d'un traducteur assermenté pourra être demandée le jour de la cérémonie

PERSONNES AYANT OBTENU LE STATUT DE RÉFUGIÉ

Pour obtenir des actes d'état civil les concernant, les personnes qui ont obtenu le statut de réfugié doivent adresser leur demande à l'adresse suivante :

OFPRA

Service état civil 201 rue Carnot

94136 FONTENAY SOUS BOIS CEDEX

CONTRAT DE MARIAGE

Fournir le certificat du notaire **au plus tard 5 jours avant la célébration**

REMARIAGE

- Pour les veufs ou veuves : copie intégrale d'acte de décès
- Pour les personnes divorcées : acte de naissance mentionnant le divorce

MINEURS

- **Dispense d'âge** accordée par le procureur de la République avant l'âge l'égal
 - **Autorisation de chacun des parents**
Si les parents n'assistent pas au mariage, leur consentement sera reçu par l'officier de l'état civil de leur domicile ou devant notaire
 - En cas de décès de l'un des parents : **son acte de décès**
-



Date du mariage : _____

Heure du mariage : ___ h ___

Renseignements concernant les futurs époux

Prénoms :

Nom :

Téléphone : _____ - _____

Date de naissance : ____ - ____ - ____

Lieu de naissance :

Profession :

Domicile :

Nom et adresse de l'employeur :

• Prénoms et nom du père :

Profession :

Domicile :

Nom et adresse de l'employeur :

• Prénoms et nom de la mère :

Profession :

Domicile :

Nom et adresse de l'employeur :

Célibataire veuf(ve) divorcé(e) de :

Ferez-vous un contrat de mariage ?

Avez-vous des enfants en commun ?

Nationalité (au moment du mariage) :

Double Nationalité éventuelle :



Témoins pour le mariage de

M

M

Fixé au : _____ à ___ h ___

Il est rappelé que les témoins doivent obligatoirement être âgés de 18 ans au moins et ne pas être majeurs protégés.

Pour les femmes mariées ou veuves, on indiquera le nom de jeune fille et le nom d'épouse.

Le mariage sera célébré en présence d'au moins deux témoins ou de quatre au plus.

Joindre à la présente feuille soit la photocopie de leur carte d'identité (et éventuellement du livret de famille pour les femmes mariées).

Témoins de M

	Nom	Prénom	Profession	Adresse complète
1 ^{er} témoin (Obligatoire)				
2 ^e témoin (facultatif)				

Témoins de M

	Nom	Prénom	Profession	Adresse complète
1 ^{er} témoin (Obligatoire)				
2 ^e témoin (facultatif)				



Attestation sur l'honneur :

Je soussigné (e),

Nom :

Prénoms :

Né(e) le : à

Certifie sur l'honneur :

Que je suis domicilié(e) à :

Commune :

N° rue :

Depuis le :

Que je réside à :

Commune :

N° : rue :

Depuis le :

Que je suis :

Célibataire

Divorcé(e)

Veuf (ve)

A le

Signature